

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

COUSIN Sylvie a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

BODIN Dominique a donné pouvoir à LABARRE Eric,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné pouvoir à ROBIN Evelyne,

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Demande de regroupement des écoles à Celles

L'inspectrice d'académie de la circonscription de Melle sollicite l'avis du conseil municipal sur un regroupement de l'école maternelle et élémentaire de Celles-sur-Belle en un seul groupe « groupe scolaire Jacques Marie Parsonneau ». Cette décision relève de la compétence du conseil. Aucun poste n'est supprimé.

Compte tenu du fait que le seuil de prise en compte du nombre d'élèves pour le calcul des fermetures de classes est désavantageux en cas de regroupement des écoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 3 voix (Brunet S., Berthonneau F., Dolbeau A)

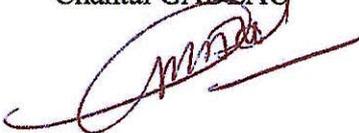
CONTRE : 5 voix (Léon-Henri A., Talon M., Demillac M., Bretonnier P., Bedon C.) -

ABSTENTION : 17 voix ,

Emet un avis défavorable au regroupement de l'école maternelle et élémentaire de Celles-sur-Belle en un seul groupe : « Groupe scolaire Jacques Marie Parsonneau ».

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



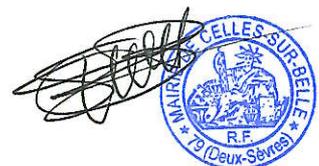
Conforme à l'original



Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

COUSIN Sylvie a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse, BODIN Dominique a donné pouvoir à LABARRE Eric, DEMILLAC Madem a donné pouvoir à TALON Méline, GAZEAU Emmanuelle a donné pouvoir à ROBIN Evelyne, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Bilan des cessions et acquisitions du budget « commune »

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales indique que « ...le bilan des acquisitions et cession immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, établit le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « commune » 2024, comme suit :

• Cessions budget « Commune »

Nom acquéreurs	Références parcelles - Objet	Montants
SIMONNET Ludovic	344 AC 263, La Ronze de Verrines	352,50 €
ARNAUD Lucas	344 AN 92, 26 rue de la Cure, Verrines	41 000,00 €
PAVAGEAU Mathieu	AH 151, 36 rue des Jardins	60 000,00 €
Commune de Secondigny	Balayeuse Nilfisk RS 851	7 000,00 €
BROUSSARD Raphaël	Ford Transit Benne	3 500,00 €
PROUST Olivier	Véhicule Citroën Jumpy	1 000,00 €

• Acquisitions budget « Commune »

Nom vendeurs	Références parcelles - Objet	Montants
TURPAULT Caroline	AV 556, La Cigogne	0,00 €
PIQUEREAU Robert	282ZB120, Les Vignes de Saint-Médard	434,70 €
Société Coopérative Agricole Terre Atlantique	AI 7, 8, 178, 242 rue Daniel Archambault	1,00 €
RENOUX Danièle	AD 491, 15 rue des Hirondelles	0,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le Maire,
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /19.02.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

COUSIN Sylvie a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse, BODIN Dominique a donné pouvoir à LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina, GAZEAU Emmanuelle a donné pouvoir à ROBIN Evelyne, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Approbation des comptes de gestion 2024

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

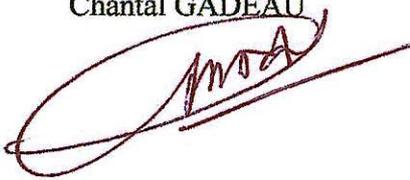
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 des budgets « commune », « caserne de gendarmerie », « lotissement des Poètes ».

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

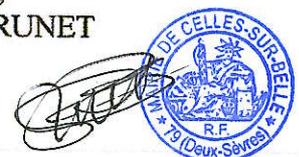


Conforme à l'original

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire,
Sylvie BRUNET



N° 79 206 061 Département des Deux-Sèvres Commune de Celles-sur-Belle	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE CELLES-SUR-BELLE	Nombre conseillers : 29 Nombre conseillers présents : 21 Nombre suffrages exprimés : 25 Compte administratif commune : Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Compte administratif gendarmerie : Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0 Compte administratif lotiss des Poètes : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
	Séance du 19 février 2025 N° 4 - 19/02/2025	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Christian délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Madame BRUNET Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		13 485,22		1 106 703,12		1 120 188,34
Opérations de l'exercice	1 985 025,50	1 349 301,26	4 016 144,29	4 031 190,14	6 001 169,79	5 380 491,40
TOTAUX	1 985 025,50	1 362 786,48	4 016 144,29	5 137 893,26	6 001 169,79	6 500 679,74
Résultats de clôture	635 724,24			15 045,85	620 678,39	
RESULTATS DEFINITIFS	622 239,02			1 121 748,97		499 509,95
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE						
Résultats reportés	8 041,60			108 782,40	8 041,60	108 782,40
Opérations de l'exercice	60 211,10	8 086,95	128 244,52	127 566,55	188 455,62	135 653,50
TOTAUX	68 252,70	8 086,95	128 244,52	236 348,95	196 497,22	244 435,90
Résultats de clôture	52 124,15		677,97			-
RESULTATS DEFINITIFS	60 165,75			108 104,43		47 936,68
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES POÈTES						
Résultats reportés	187 801,28			114 714,12	73 087,16	
Opérations de l'exercice	268 025,07	413 141,81	268 325,07	268 025,07	536 350,14	661 166,88
TOTAUX	455 826,35	413 141,81	268 325,07	382 739,19	609 437,30	795 881,00
Résultats de clôture		145 116,74	300,00			145 116,74
RESULTATS DEFINITIFS	42 684,54			114 414,12		71 729,58

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Présents : DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés : BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe

Pouvoirs : COUSIN Sylvie à CROMER Marie-Thérèse, BODIN Dominique à LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn à TALON Méline, GAZEAU Emmanuelle à ROBIN Evelyne

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Président de la séance
Christian PICARD

Conforme à l'original

Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

COUSIN Sylvie a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

BODIN Dominique a donné pouvoir à LABARRE Eric,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné pouvoir à ROBIN Evelyne,

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Fête de la musique – Demande de subvention

La commune organise une animation pour la fête de la musique le 21 juin 2025.

Différents groupes y participeront et notamment la Compagnie Idéosphère de Saint-Pardoux-Soutiers (79) dont le coût de la prestation s'élève à 1000 € TTC.

Le Département subventionne les animations musicales réalisées par des groupes répertoriés par ses services.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la réalisation d'un concert le 21 juin par la compagnie Idéosphère dont les honoraires s'élèvent à à 1 000 € TTC sous réserve de l'obtention d'une subvention,
- approuve le budget de l'opération :

Département.....500 €

Autofinancement.....500 €

Coût de la prestation.....1000 €

- s'engage à réunir le financement nécessaire soit 1000 € sur le budget 2025 de la commune,
- autorise Mme le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

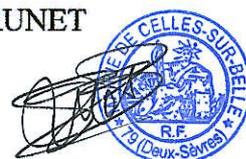


Conforme à l'original

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /19.02.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

COUSIN Sylvie a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

BODIN Dominique a donné pouvoir à LABARRE Eric,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné pouvoir à ROBIN Evelyne,

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de Poche » permet aux adolescents de 16 ans effectifs à moins de 18 ans, d'effectuer des petits travaux de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

Les modalités :

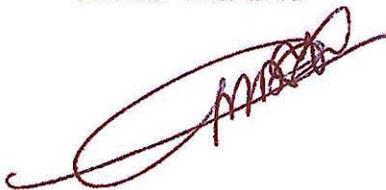
- Chaque mission a une durée d'1/2 journée, 3h30, comprenant une pause obligatoire de 30 minutes.
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler ce dispositif pendant les vacances d'avril et d'octobre 2025,
- Fixe le budget prévisionnel de cette action à 20 missions maximum soit 300 € pour l'année 2025,
- Prévoit la dépense à l'article 64138 « Primes et autres indemnités » du budget « commune ».

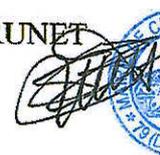
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Conforme à l'original

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 7 /19.02.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

COUSIN Sylvie a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse, BODIN Dominique a donné pouvoir à LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina, GAZEAU Emmanuelle a donné pouvoir à ROBIN Evelyne, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Commission contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est créée par arrêté préfectoral et a pour mission :

- De s'assurer de la régularité de la liste électorale en réformant les décisions du maire ou en procédant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit,
- D'examiner les recours administratifs préalables obligatoires à tout recours contentieux formé par l'électeur intéressé contre une décision prise à son encontre.

Lorsque deux listes sont représentées au conseil municipal, la commission est composée de :
3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Selon l'ordre du tableau et compte tenu de l'acceptation des membres proposés, le Conseil Municipal avait désigné par délibération du 14 décembre 2022 les membres de la commission de contrôle des listes électorales

Liste « Agissons pour votre Avenir »	Liste « Une équipe pour 4 villages »
BERTHONNEAU Frédéric	PICARD Christian
TURPAULT Caroline	BEDON Christine
LEON-HENRI Aurélie	

Monsieur Frédéric BERTHONNEAU occupant la fonction de 6^{ème} adjoint depuis juin 2024, il ne peut plus faire partie des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Après consultation et acceptation de l'intéressé, le conseil municipal nomme un nouveau membre selon l'ordre du tableau : Monsieur Raphaël BROUSSARD.

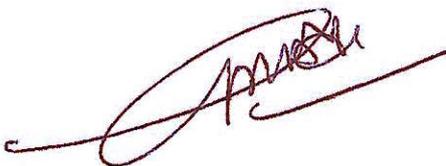
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

COUSIN Sylvie a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse, BODIN Dominique a donné pouvoir à LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina, GAZEAU Emmanuelle a donné pouvoir à ROBIN Evelyne, BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Modification des statuts du SERTAD

Par délibération du 22 janvier 2025, le SERTAD a validé ses nouveaux statuts incluant plusieurs modifications :

- **Article 1^{er}** :
 - Syndicat mixte ouvert et non plus fermé
 - Intégration des 10 communes de l'ancien syndicat d'eau de Lezay
 - Syndicat mixte d'alimentation en eau potable pour la commune de Saint Martin les Melle
 - Suppression de 415 compteurs
- **Article 2.2.1** :
 - Suppression de la phrase : ce service distribution fera l'objet d'un budget annexe
- **Article 7.1** :
 - Modification du nombre de délégués passant à 39
- **Article 7.1.2** :
 - Rajout : les délégués élus peuvent être des représentants communautaires ou communaux
 - Le nombre de délégués est fixé à 26 répartis comme suit :
 - CAN (30.20% habitants) : 8 délégués
 - HVDS (24.27% habitants) : 6 délégués
 - Mellois (45.53% habitants) : 12 délégués
- **Article 7.3** :
 - Modification du nombre de Vice-Présidents : huit
- **Article 11** :
 - Rajout : du service de gestion comptable de Melle

- Article 12.3 :

- Suppression de la mention : A titre informatif, en 2019, la part fixe était de 36,72 euros par compteur.

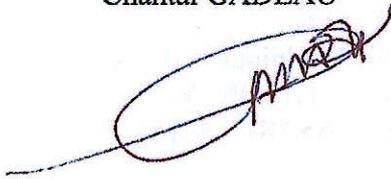
La commune adhérente au SERTAD, doit délibérer dans un délai de trois mois.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les nouveaux statuts du SERTAD

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le Maire,
Sylvie BRUNET

